

**DDETS DES ALPES MARITIMES**  
**NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES MARITIMES**  
**Baromètre du mois décembre 2023**

<b>Dispositif</b>	<b>Période</b>	<b>Valeur</b>	<b>Evolution</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Effectifs salariés</b>	<b>T3 2023</b>	436 500	↗	A dépassé le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (411 484)
○ Taux de chômage	<b>T3 2023</b>			
○ Alpes Maritimes		7,1%	↗	Hausse trimestrielle de 0,3 %, mais baisse annuelle de 0,2 %, toujours inférieur au niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019,
○ Zone d'emploi de Nice		7,3%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,1 %
○ Zone d'emploi de Cannes Antibes Grasse		7,5%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,2 %
○ Zone d'emploi de Menton Vallée de la Roya		6,0%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,3 %
<b>DEFM</b>	<b>T3 2023</b>			
○ catégorie A		52 930	↗	hausse trimestrielle de 0,30%, baisse annuelle de 8,90% et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 <sup>ème</sup> T 2019 (65 290)
○ catégorie ABC		90 550	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (99 740)
○ jeunes catégorie ABC		9 250	↗	Hausse trimestrielle de 3,1 % hausse annuelle de 0,7 % et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 <sup>ème</sup> T 2019 (10 280)
○ séniors catégorie ABC		28 150	↘	Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (30 200)
<b>Licenciements et ruptures conventionnelles</b>	<b>12/23</b>			
○ Individuelles		10 887	↘	12 656 ruptures conventionnelles individuelles cumulées en décembre 2022
○ collectives (+10) et PSE		36 procédures concernant 546 salariés	↗	fin décembre 2022, on avait enregistré 15 procédures concernant 246 salariés
<b>Contrats apprentissage, nombre de nouvelles entrées et de reconductions</b>	Janvier à septembre 2023	6 731	↗	Augmentation par rapport à janvier septembre 2022

*L'évolution pour l'effectif salarié, le taux de chômage et la DEFM est trimestrielle.*

*Pour les ruptures conventionnelles collectives, l'apprentissage, elle se fait en cumul glissant/année*

*Pour les autres indicateurs, elle est mensuelle*

# **NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES** **(décembre 2023)**

Direction  
Départementale  
de l'Emploi, du Travail,  
et des Solidarités,  
des Alpes Maritimes

## Table des matières

Direction

☎ : 04 93 72 76 39  
: 04 93 83 66 90

Mél :  
[Ddets-direction@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:Ddets-direction@alpes-maritimes.gouv.fr)

<b>1 LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES.....</b>	<b>2</b>
1.1 Effectifs au 3ème trimestre 2023.....	3
1.2 Effectifs par secteur d'activité au 3ème trimestre 2023.....	3
1.2.1 Travailleurs transfrontaliers, résidents français.....	3
.....	4
1.2.2 Les contrats aidés et les Contrats Engagement Jeunes.....	4
1.2.3 Contrats en alternance.....	5
<b>2 LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL.....</b>	<b>6</b>
2.1 Synthèses des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes-Maritimes.....	6
<b>3 LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....</b>	<b>8</b>
3.1 Taux de chômage au 3ème trimestre 2023.....	8
3.2 La demande d'emploi enregistrée par Pôle Emploi au 3ème trimestre 2023.....	10
3.2.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 3ème trimestre 2023....	10
<b>Annexe : Métropole Nice Côte d'Azur.....</b>	<b>14</b>

### ➤ Information à l'attention du lecteur :

Source : la Statistique mensuelle du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des effets des jours ouvrables (CJO) permet de rendre les évolutions mensuelles pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Comme chaque année, la Dares a actualisé les coefficients de CVS et de CJO, pour tenir compte de l'année écoulée. Cette actualisation modifie l'ensemble des séries diffusées antérieurement.

# 1 LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES

Les effectifs salariés sont présentés en données CVS de sources Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles ACOSS-URSSAF ; DARES ; INSEE.

## 1.1 Effectifs au 3ème trimestre 2023

- ◁ Légère augmentation des effectifs (secteur marchand et non marchand) entre le 2ème trimestre 2023 (435 915 emplois) et le 3ème trimestre 2023 (436 500 emplois) : + 0.1 %
- ◁ Augmentation des effectifs annuels entre le 3ème trimestre 2022 (431 113 emplois) et le 3ème trimestre 2023 (436 500 emplois) : + 1.2 %

Maj 20/12/2023

## 1.2 Effectifs par secteur d'activité au 3ème trimestre 2023

Secteur d'Activité	Evolution	Alpes-Maritimes 3ème trimestre 2023
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>998</b> <b>-3,6%</b> <b>-1,0%</b>
<b>Industrie</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>32 413</b> <b>+0,3%</b> <b>+1,6%</b>
<b>Construction</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>27 105</b> <b>-1,5%</b> <b>-1,8 %</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>239 554</b> <b>+0.1 %</b> <b>+1,6 %</b>
<b>✓ Dont Commerce</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>61 689</b> <b>-0,49%</b> <b>+0,77 %</b>
<b>✓ Dont HCR</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>40 442</b> <b>+0,88%</b> <b>+4,49%</b>
<b>Tertiaire non marchand</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>136 430</b> <b>+0,4%</b> <b>+1,2%</b>
<b>TOTAL</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	<b>436 500</b> <b>+0,1%</b> <b>+1,2%</b>

T-1 : évolution trimestrielle ; N-1 : évolution annuelle  
Maj 20/12/2023

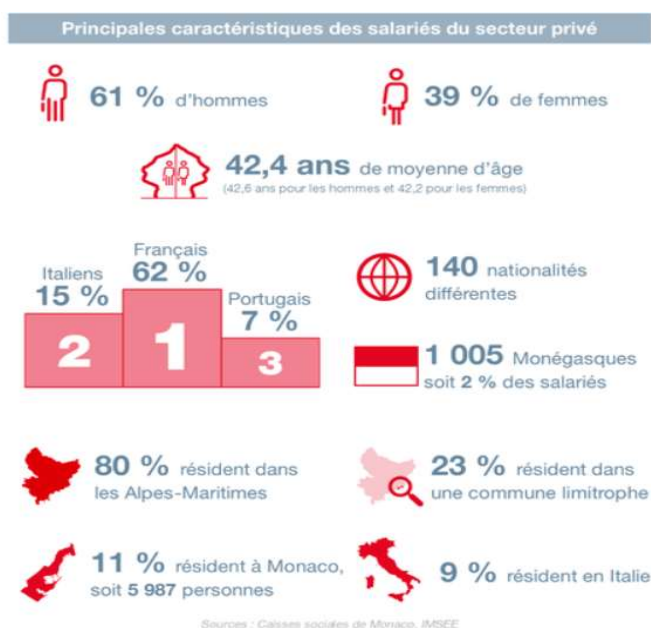
### 1.2.1 Travailleurs transfrontaliers, résidents français

Salariés en Principauté de Monaco dans le secteur privé	Salariés en provenance des Alpes-Maritimes	Dont communes limitrophes à Monaco : Beausoleil, Cap d'Ail, La Turbie, Roquebrune Cap Martin
55 472	80%	23%

Sur les dernières données de l'Institut Monégasque de Statistiques, 55 472 salariés sont employés en Principauté dans le secteur privé à la fin de l'année 2022.

Les pendulaires constituent la majorité de la main d'œuvre salariée de Monaco et leur proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

– Source : IMSEE – Monaco Statistic



### 1.2.2 Les contrats aidés et les Contrats Engagement Jeunes

Dans un contexte de reprise économique dynamique, l'année 2023 est marquée par la continuité d'un pilotage strict des enveloppes de contrats aidés.

Comme en 2022, un cadencement des prescriptions est mis en place avec les prescripteurs.

Un nouvel arrêté régional publié le 12 mai 2023 acte les nouveaux taux applicables pour ces contrats aidés.

Pour les PEC, les taux de prise en charge varient de 40 % à 60 % (du taux horaire du SMIC brut) en fonction des publics (80 % pour des bénéficiaires du RSA résidents des territoires d'expérimentation : 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens).

Sont priorités les publics demandeurs d'emploi seniors de plus de 50 ans, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyens signés entre l'État et le Conseil Départemental.

Pour le secteur marchand, concernant les CIE jeunes, le taux d'aide est fixé à 35 % avec une majoration possible de 5 % si le recrutement s'effectue sur l'un des 23 métiers en tension figurant à l'article 2 de l'arrêté.

**Les tableaux ci-dessous indiquent le taux de réalisation des contrats suivants : Parcours Emploi Compétences (PEC), Contrats d'Insertion dans l'Emploi pour les Jeunes (CIEJ), et Contrats Engagement Jeunes (CEJ)**

S50 : PEC CIE  
S48 : Emplois Francs  
S50 : CEJ

	Alpes-maritimes	Objectifs 2023	Taux de réalisation sur objectifs
PEC Tous Publics	693	903	76,74 %
* Part du public QPV en %	15,22		
* Part du public ZRR en %	5,36		
* Part du public Jeune en %	23,33		
* Part du public seniors %	36,67		
* Part du public TH en %	18,55		
*Part du public DELD %	58,41		
* Part du public BRSA en %	26,09		
dont renouvellement	232		
dont cofinancés	47	100	74,00 %
cumul 2023 au 16/12/2023 (POP)			
CIE Jeunes	274	341	80,35 %
dont renouvellements	28		
cumul 2023 au 16/12/2023 (POP)			

\* PEC : Part des publics en % : un même bénéficiaire peut être comptabilisé dans plusieurs colonnes, les caractéristiques des publics sont extraites indépendamment les unes des autres

Contrat Engagement Jeune S 50 au 17/12/2023	4744	4530	104,72 %
dont PE	1878	1740	107,93 %
dont ML	2866	2790	102,72 %

### 1.2.3 Contrats en alternance

Pour l'année 2023, le gouvernement renouvelle son soutien au recrutement des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation, pour tous les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, pour les mineurs et majeurs de moins de 30 ans, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises.

### Quel est le montant de l'aide ?

Aide financière de :

- **6 000 euros** maximum pour un apprenti, quel que soit son âge
- **6 000 euros** maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

**À noter :** cette aide est cumulable avec les [aides spécifiques pour les apprentis aux situations de handicap](#).

**Pour plus d'information, et en savoir plus sur les aides pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pouvez consulter le site du Ministère du travail dont voici le lien :**

[Aide 2023 aux employeurs qui recrutent en alternance - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

### Focus sur le contrat d'apprentissage au 12 décembre 2023 :

14 487 contrats d'apprentissage en stock à fin septembre 2023 (Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares)

### CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Mise à jour : 12 décembre 2023

#### Nombre d'embauches\* en contrat d'apprentissage

	septembre 2023	Cumul de janvier à septembre 2023	Cumul de janvier à septembre 2022	Variation du cumul (en %)
Alpes-Maritimes	6 731	10 851	10 132	+7,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 696	48 882	47 142	+3,7
France métropolitaine	435 541	672 925	652 424	+3,1

\* embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : secteurs public et privé

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

## 2 LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL

### 2.1 Synthèses des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes-Maritimes

Sont comptabilisées les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) notifiés à la DDETS 06 ainsi que les procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés hors PSE (pour des entreprises non soumises à l'obligation de PSE du fait de leur effectif), y compris les règlements et liquidations judiciaires

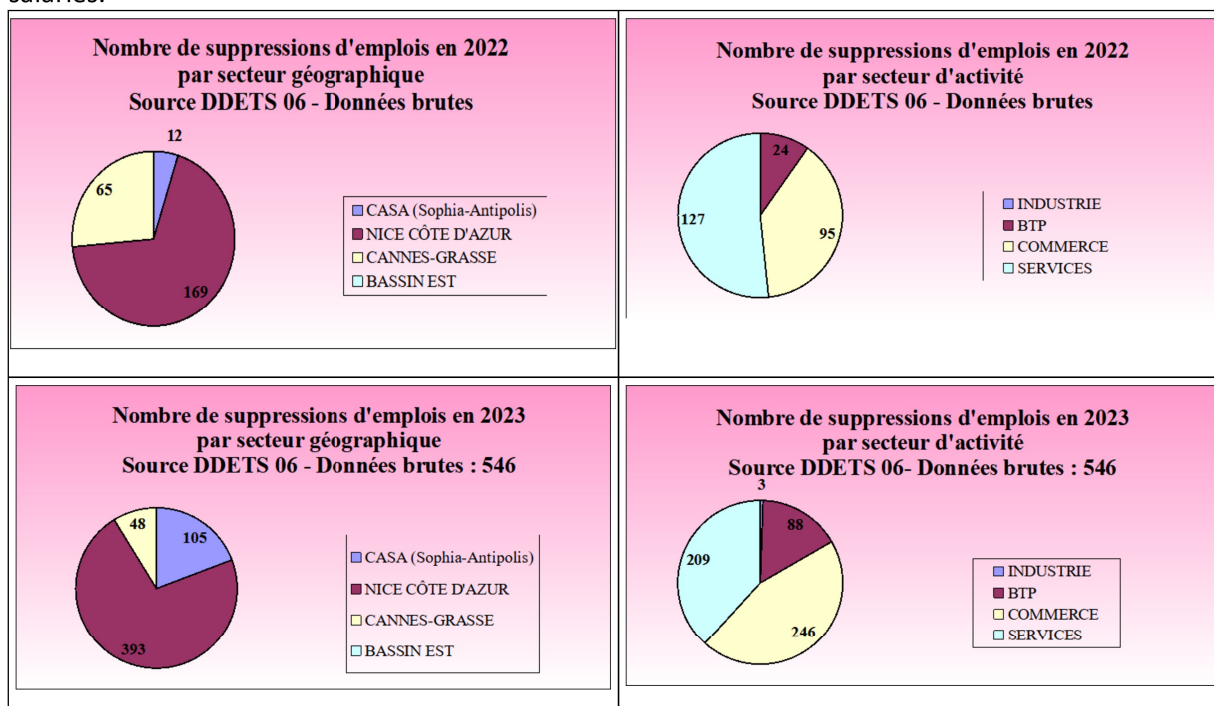
#### Procédures licenciements collectifs d'au moins 10 salariés et ruptures conventionnelles collectives

Année	Nombre de salariés	Nombre de procédures
2015	1 010	22
2016	630	15
2017	825	19
2018	1 095	20
2019	595	46
2020	326	36
2021	459	20
2022	246	15
2023	546	36

4 secteurs d'activités sont principalement impactés : les secteurs du commerce de détail, de la restauration rapide, des services et du BTP 2<sup>ème</sup> œuvre, pour une volumétrie globale en progression par rapport à décembre 2022, qui s'accompagne par la hausse des petites procédures de moins de 10 licenciements.

En cumul sur l'année 2023 (mois de décembre) : 20 procédures de licenciement collectif de plus de 10 personnes, et 16 PSE dont 11 PSE nationaux ayant un impact sur les Alpes Maritimes, soit 546 salariés concernés.

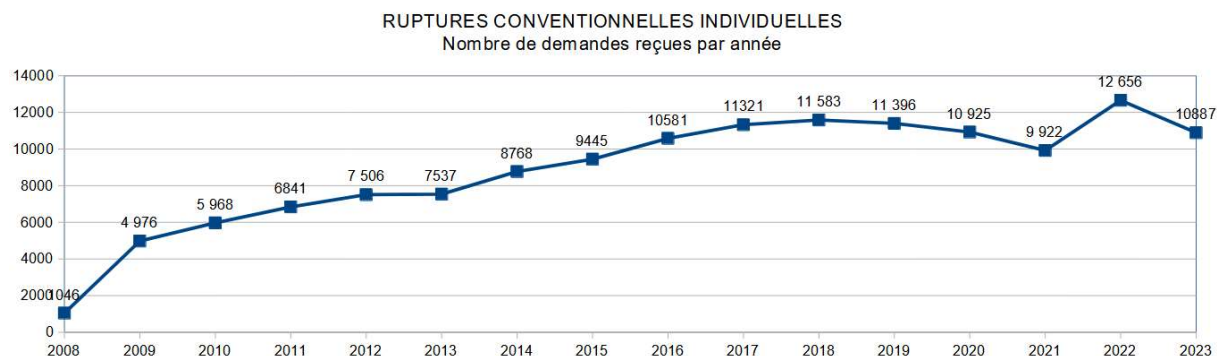
Par comparaison, en cumul à fin décembre 2022, on avait enregistré 15 procédures concernant 246 salariés.



Remarque : La rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail n° 2008-596 du 25 juin 2008. Elle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail, par une convention qui doit être homologuée par la DRETS dans un délai de 15 jours ouvrables. A défaut de rejet dans ce délai, la demande est réputée acceptée.

La convention doit prévoir notamment une indemnité de rupture qui ne peut être inférieure à l'indemnité légale de licenciement ni, dans la plupart des secteurs, à l'indemnité conventionnelle prévue dans la branche si celle-ci est plus favorable au salarié (Cf. avenant n°4 à l'ANI du 11 janvier 2008).

La rupture conventionnelle n'est pas applicable aux ruptures de contrats de travail résultant des accords collectifs de GPEC ou des plans de sauvegarde de l'emploi. Elle ouvre droit au bénéfice des allocations d'assurance chômage.





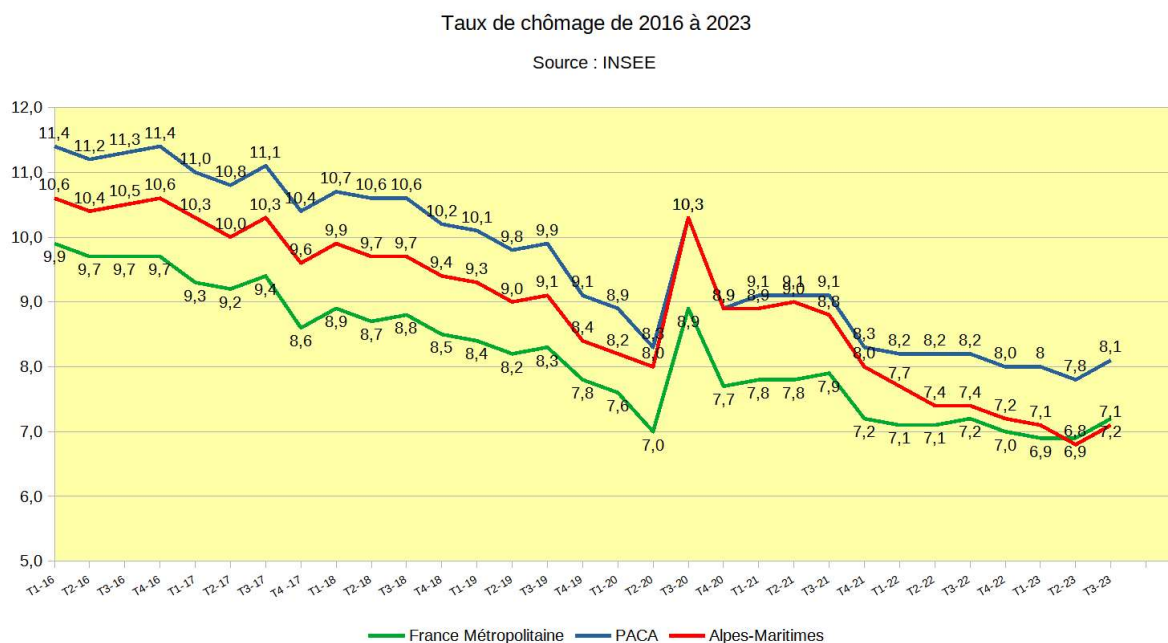
### 3 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

➤ Deux indicateurs permettent de mesurer le niveau global du chômage : le **taux de chômage** et la **demande d'emploi**

#### 3.1 Taux de chômage au 3ème trimestre 2023

Le taux de chômage étant une fraction, son évolution dépend de celle du numérateur (nombre de personnes se déclarant sans emploi) mais aussi du dénominateur (population active). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi peut croître alors que le taux de chômage baisse si la population active augmente ou si les reprises d'emploi concernent des actifs non inscrits à Pôle Emploi.

Les séries de taux de chômage localisés tiennent désormais compte des résultats d'Estel 2008, qui peuvent conduire à des révisions de la population active



Maj 20/12/2023

Les taux de chômage au **3ème trimestre 2023** :

- **France métropolitaine : 7,2 %** ; évolution trimestrielle : 0,2 %, évolution annuelle : 0,2 %
- **PACA : 8,1 %** ; évolution trimestrielle : 0,2 %, évolution annuelle : 0,0 %
- **Alpes-Maritimes : 7,1 %** ; évolution trimestrielle : 0,3 % ; évolution annuelle : -0,2 %

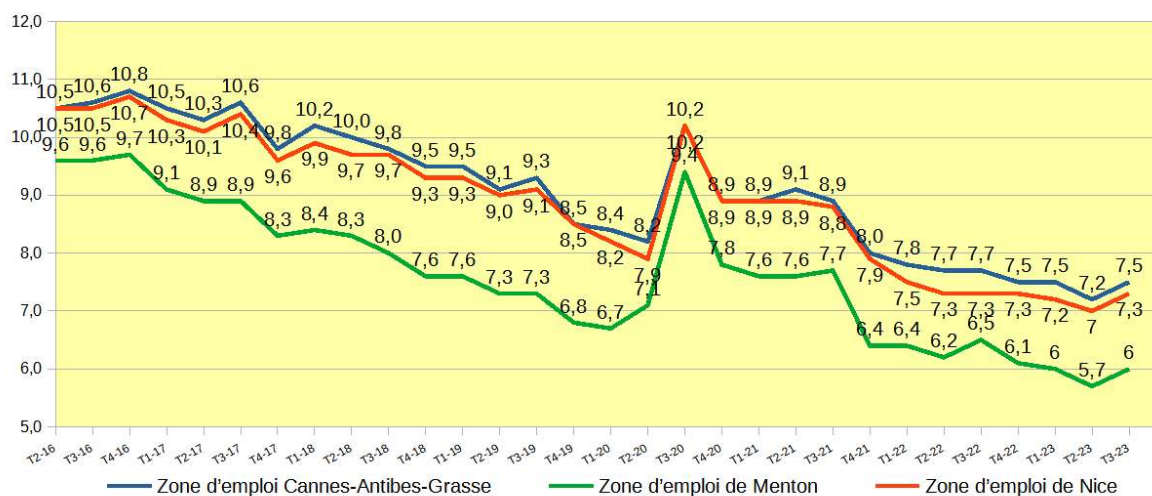
Après les Hautes Alpes (6,7%), le taux de chômage du département des Alpes-Maritimes est le plus bas de PACA. Son taux trimestriel est en hausse par rapport à celui du trimestre précédent (0,3%) et son taux annuel est en baisse par rapport à celui du même trimestre l'année précédente (-0,2%)

Pour information : Le Var : 7,5%, les Alpes de Haute Provence : 6,7 %, les Bouches du Rhône : 8,6 %, et le Vaucluse : 9,7. %.



## Taux de chômage trimestriels par zone d'emploi de 2016 à 2023

Source : INSEE



Maj 20/12/2023

Les taux de chômage **au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023** par zone d'emploi :

- **Cannes-Antibes-Grasse : 7,5 %** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,2 %
- **Nice : 7,3 %** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,1 %
- **Menton Vallée de la Roya : 6,0%** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,3 %

### 3.2 La demande d'emploi enregistrée par Pôle Emploi au 3ème trimestre 2023

#### 3.2.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 3ème trimestre 2023

La situation des demandeurs d'emploi est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication, les nombres de demandeurs d'emploi sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre

#### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi

##### En catégories A-B-C au 3ème trimestre 2023

Données CVS-CJO	Alpes-Maritimes	PACA	France Métropolitaine
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>90 550</b>	<b>446 040</b>	<b>5 076 600</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-0,50 %	0,00 %	0,20 %
Evolution sur 1 an**	-3,30 %	-1,60 %	-1,30 %
Femmes catégories A, B, C	47 160	229 380	2 612 900
<b>Dont catégorie A</b>	<b>52 930</b>	<b>257 220</b>	<b>2 818 880</b>
Evolution sur 1 trimestre*	0,30 %	0,30 %	+0,70 %
Evolution sur 1 an**	-8,90 %	-6,50 %	-3,80 %
<u>Moins de 25 ans</u>	<b>5 940</b>	<b>32 140</b>	<b>381 700</b>
Evolution sur 1 trimestre*	7,60 %	2,80 %	0,20 %
Evolution sur 1 an**	1,90 %	0,20 %	3,20 %
<u>Entre 25 et 49 ans</u>	<b>30 430</b>	<b>150 590</b>	<b>1 654 100</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-0,20 %	0,30 %	0,70 %
Evolution sur 1 an**	-9,30 %	-6,80 %	-4,00 %
<u>50 ans et plus</u>	<b>16 560</b>	<b>74 490</b>	<b>783 100</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-1,10 %	-0,60 %	-0,10 %
Evolution sur 1 an**	-11,50 %	-8,50 %	-6,50 %

Source : Pôle emploi, Dares (STMT). Calculs des CVS-CJO : Dares

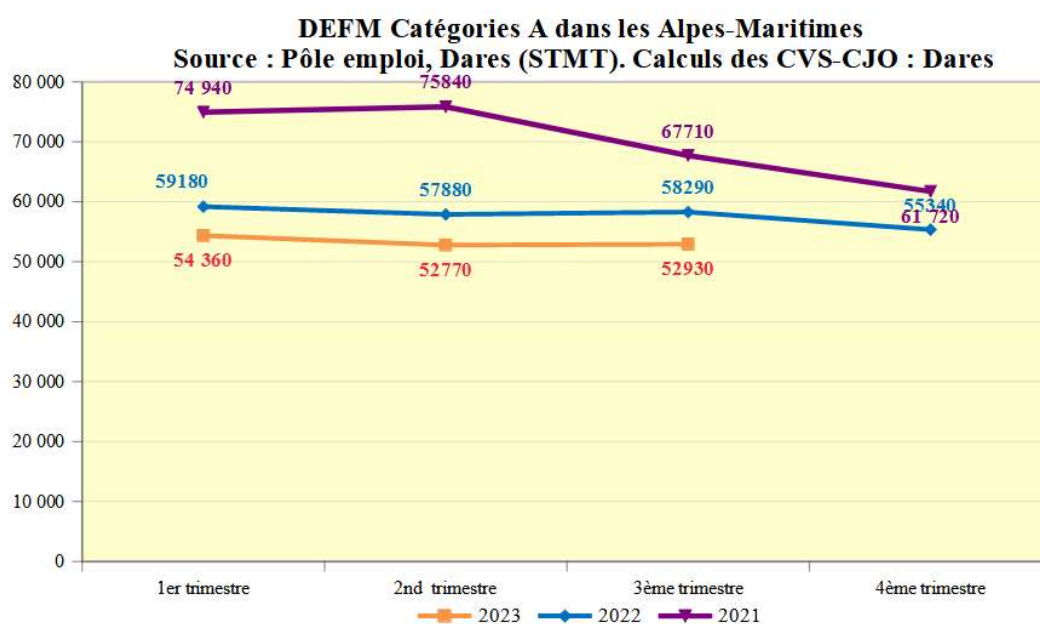
CAT A = D.E. tenus de rechercher un emploi, sans emploi. ;

CAT B = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 h ou moins dans le mois) ;

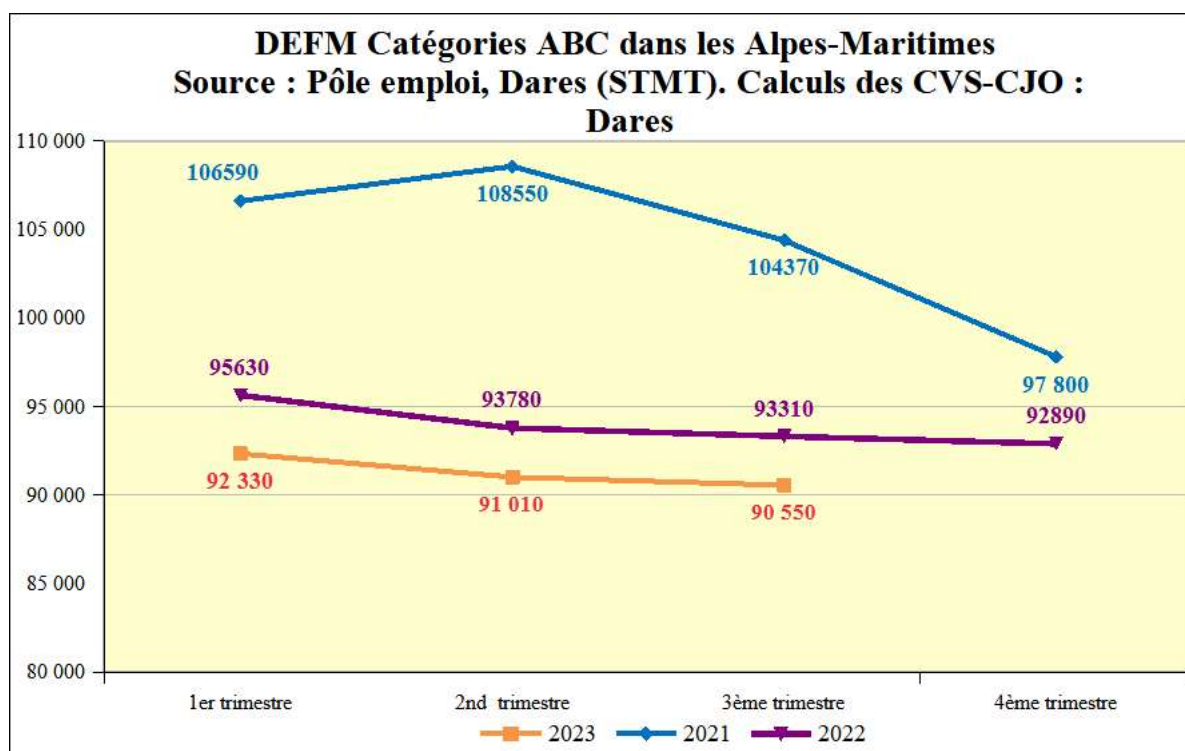
CAT C = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de + de 78 h au cours du mois).

\* Variation par rapport au trimestre précédent, en %

\*\* Variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

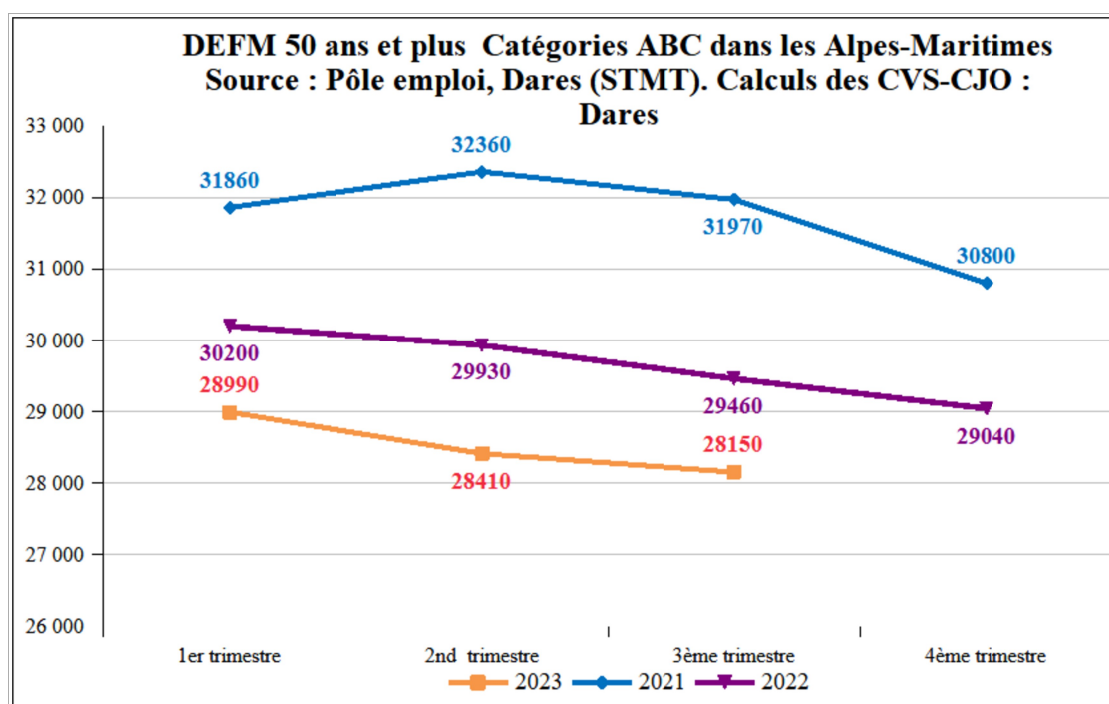


Dans les Alpes-Maritimes, la DEFM de catégorie A au 3ème trimestre 2023 a augmenté de 0,3% par rapport au trimestre précédent et diminué de 8,9% sur un an (PACA : évolution. Trim. +0,3% ; évolution annuelle -6,5 %)

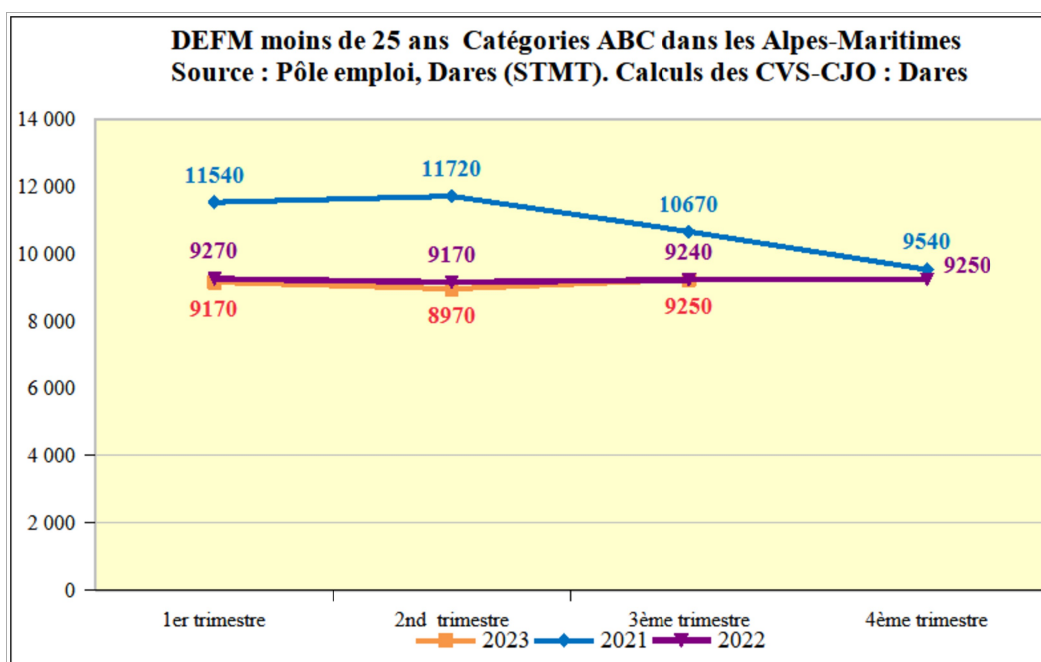


Dans les Alpes-Maritimes, la DEFM des catégories ABC au 3ème trimestre 2023 a diminué de 0,5 % par rapport au trimestre précédent et diminué de 3,3 % sur un an. (PACA évolution. Trimestrielle. +0,0 %, évolution annuelle -1,6 %).

1) Seniors



## 2) Jeunes



### 3) Demande d'emploi de longue et de très longue durée :

Dans les Alpes-Maritimes, au 3ème trimestre 2023, la DEFM des catégories ABC inscrits depuis plus d'un an au chômage représente 36180 personnes, soit 40,0 % des personnes inscrites en catégorie ABC.

Parmi ces demandeurs d'emploi, 19560 personnes sont inscrites depuis 2 ans ou plus.

#### 4) La DEFM dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

2ème trimestre 2023							
Code géographique	Libellé géographique	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2022 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2022 T2	Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2/2022 T2 (%)	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2/2022 T2 (%)
Nice	Las Planas	152	14	165	13	-7,9	7,7
Vallauris	Coeur De Ville - Hauts De V	404	52	445	62	-9,2	-16,1
Cannes	Ranguin-Frayère	563	58	561	73	0,4	-20,5
Cannes	Genêts - Oliviers - Saint-Pie	258	47	245	38	5,3	23,7
Grasse	Grand Centre	769	116	824	109	-6,7	6,4
Grasse	Les Fleurs De Grasse	126	21	143	18	-11,9	16,7
Drap	La Condamine	143	25	134	28	6,7	-10,7
Carros	Centre	218	33	228	33	-4,4	0,0
Nice	Résidence Sociale Nicéa			120			
Nice St Laurent	Les Moulins - Le Point Du J	923	135	1 052	140	-12,3	-3,6
Nice	Les Sagnes	109	14	112	9	-2,7	55,6
Nice	Centre	555	56	558	46	-0,5	21,7
Nice	Paillon	1 614	260	1 698	240	-4,9	8,3
Nice	Ariane - Le Manoir	1 446	234	1 498	238	-3,5	-1,7
Nice	Palais Des Expositions	730	43	706	36	3,4	19,4
Vence	Centre	179	26	178	16	0,6	62,5
<b>TOTAL</b>		<b>8 189</b>	<b>1 134</b>	<b>8 667</b>	<b>1 099</b>		

Mise en ligne le 23/10/2023 Découpage géographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville au 14/09/2015

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT Traitements statistiques : Insee

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes Maritimes

François DELEMOTTE

## **Annexe**

### **Métropole Nice Côte d'Azur**